LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

(Ere vulgaire)

QUINTIDI 15 Pluvièse.

Mardi 3 Février 1795.

Le Bureau des Neuvelles Politiques, l'euille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des Hoslins, n°. 500, au coin de la rue Tarnèse. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1<sup>et</sup>, plu-1888, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour treis mois. Les lettres d'envoi doivent être charus, attendu le grand nombre de cettes qui s'égarent, et adressées franches eu citoyen Chis-Fontanille. labonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (neuveau style).

On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. Hononies, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

### ETATS-UNIS D'AMÉRIOUE.

suite de l'adresse de Wasington, président des Etats-Unis, au congrès.

D'après le témoignage de tous ces faits, un juge as-me de la cour supreme des Etnis-Duis me donna avis ue les loix rencontroient de l'opposition dans les coms de Washington & d'Alleghany en Pensylvanie, & que eur exécution étoit entravés par des réunions trop puis-untes pour être réprimées par le cours ordinaire de la ustice, ou par les pouvoirs dont le maréchal est re-teu dans ce district. Sur cette notification, je m'occupai es moyens de remédier à cette crise. D'un côté, le pou-oir judiciaire venoit de déclarer qu'il étoit dépouillé de la force dont il avoit besoin pour faire exécuter la loi; ls crimes qui attaquoient jusqu'à l'existence du corps ocial étoient commis sans obstacles; les amis du gouverment, insultés, tourmentés, & réduits au silence ou à acquiescement apparent. Or, supporter des violences ssi pleines de trahison de la part d'une si petite poren des Etats-Unis, c'étoit violer les principes de notre astitution qui décide que la volonté de la majorité it être exécutée. D'un autre côté, exposer des citoyens paire des citoyens, publier la honte de semblables excès, semblée passe l'exposer à la dépense & aux autres embartas d'une exleales & trop liées à d'autres considérations d'une autre portance pour qu'on s'y livrât avec légereté. Je me eterminai à sommer la milice de se mettre sur pied; ais je la requis d'être prête promptement afin que mes fonts pour parvenir à rétablir l'ordre & convaincre les alveillans de leurs dangers, ne fussent sans fruits; la rce armée fut en état d'agir avant que la saison fut

Conformément à ce plan, je publiai ma proclamation 19 neut dernier, & pommai en même tems des com-

missaires qui étoient chargés de se rendre sur la scene de l'insurrection. Ils étoient autorisés à conférer avec des individus : leurs instructions porteient qu'ils se conduiroient avec candeur & d'une maniere simple, en établissain le sentiment qu'aveit éprouvé le pouvoir exécutif, & son extrême desir d'éviter de reconiir à des moyens coercitifs, mais à représenter néanmoins que sons cette soumission on auroit recours à la force, & à inviter en mêmetemps à retourner à la conduite des fideles citoyens, par loutes les voies d'accommedement qui sont à la disposition du pouvoir exécutif. Un parden fut offert par le gouvernement des Etats-Unis, & par celui de Pensylvanie, sans autre condition qu'une assurance d'obéir aux

Le rapport des commissaires annonce leur fermeté & leur habileté, & doit réunir tous les hommes vortueux, en montrant que les moyens de conciliation ont été épuisés. Tous ceux qui avoient commis ou excité du tumulte, n'ent point voulu souscrire aux moyens de douceur qui avoient été proposés pour tout appaiser; & les indices qu'on avoit d'un arrangement pacifique, n'étoient ni assez généraux, ni assez concluans pour garantir, soit la suspension, soit la marche de la milice.

Ainsi une pénible alternative ne pouvoit être évitée; j'ordonnai à la milice de marcher, après avoir toutefois averti encore une fois les insurgens par une proclamation du 20 septembre dernier.

(La suite à demain.) SUISSE.

Discours adressé au citoyen Barthelemy, par M. Ochse chancelier de l'état de Bale, le 22 janvier.

VOTRE EXCELLENCE!

Il fant une Suisse à la France, & une France à la Suisse. C'est ainsi que s'est énqueé envers nous su des représentant

aris, comme -Salm & de rt de fortes itaine danois 'aure réponince, ils ne

es interprérs deruiers, mmes & enendus. ainsi

partenir aux près la dis-

age aura été du Nord &

Willemstad, a flotte hol-

trois ports,

au général

prisonniers s pour s'emcommuniqua connoissoit

ent les franglais.

me qu'a réle a fait reinterrompue a république énérale rend

re de la rue il a dit que nit à l'image la mémoire, ns égarés & jeunes gens ier cette acmité a donné teurs de cet

iger Marat.-Marat avec oulu qu'il fût

devoir, &

théon; il en ni.

blee rapporte equel, sur la qu'on pourêté & empri-

S,

Le l'illustre république française. & c'est à ce principe, marqué au coin d'une solide politique, que les deux nations ont dù des long-tems une grande partie de leurs succès & de leur prospérité. Il est en effet permis de supposer que sans la confédération helvétique, les débris des anciens royaumes de Lorraine, de Bourgogne & d'Arles n'eussent point été réunis à la domination française; & il est difficile de croire que sans la puissante diversion & l'intervention décidée de la France, on ne fut pas enfin parvenu à étouffer la liberté helvétique dans son adolescence, ou à faire rétrograder les destinées de notre existence politique.

Cependant jamais peut-être la vérité de ce principe salutaire ne se manifesta avec plus d'évidence que dans le cours des événemens mémorables dont nous sommes, depuis plusieurs années, les paisibles spectateurs. Mais c'est à Phistoire qu'il appartient de révêler un jour à l'impartiale postérité les rapports réciproques de cause & d'effet qui subsisterent entre ces événemens, notre neutralité & notre conservation. On admirera peut-être un jour ce sentiment de justice naturelle, qui, nous faisant abhorrer toute influence étrangere dans le choix des modifications de nos formes de gouvernement, nous interdisoit par-là même et nous ariger en juges du mode d'administration publique de tout état quelconque. Nos peres n'ont censuré ni les grands feudataires de l'empire germanique d'avoir ravalé la puissance impériale, ai l'autorité royale en France, d'y avoir comprimé les grands feudataires. Ils ont vu successivement les états-généraux représenter la nation française, les Richelieu & Mazarin se saisir du pouvoir absolu, Louis XIV déployer à lui seul la puissance entiere de la nation, & les parlemens prétendre partager, au nom du peuple, l'autorité publique. Mais jamais on ne les entendit d'une voix temaraire s'avroger le droit de rappeller le gouvernement français à telle ou telle période de son histoire. Leur vœu fut le bonheur de la France, leur espoir son unité, & leur appui l'intégrité de son territoire.

Cependant, quel que fut toujours le penchant des Suisses à marcher sur les traces des fondateurs & conservateurs de leur liberté, il faut en convenir, plus d'une fais on a craint, dans ces tems de passions exaltées, de les voir s'écarter d'une route aussi sûre, & s'ils ont échappés à ce suneste danger, l'opinion publique, quoique vacil-Jante & divisée sur tant de points, se réunit pour en al-tribuer l'honneur à votre excellence, & aux fidelles & zélés compagnous de ses importans travaux.

Allier l'aménité de caractere, la franchise de la probité & la modestie du vrai mérite, à la fermeté de l'homme public, jaloux de la dignité de sa place & de l'honneur de sa patrie; concilier une sage temporisation avec l'active rapidité des événemens, & les égards dus à nos rapports multipliés avec les droits d'un peuple régénéré, qui sent plus que jamais ce que vaut son alliance; prévenir les insinuations perfides ou exagérées, soit de la malveillance & de l'intrigue, soit d'un patriotisme aveugle ou inconsideré; adoucir par l'espoir des dédommagemens que pro-met la justice confédérale, le sentiment des sacrifices de tout genre contre lesquels des traités publics , ou des actes authentiques sembloient devoir prémunir : tel est l'art sublime que votre excellence a déployé dans son ministere, pour maintenir la paix, lever tous les obstacles. almer les ressentimens, rehausser les espérances & server plus près les magistrats purs & sans tache autour d'an

seal point de ralliement, la serupuleuse observation d'une

tesqu

prit

dific

tout

V

théâ

l'Eur

Dide

que

mens

de z

C

nos

philo

Il en le c

leurs

liber

la v

mi à

inut

inte

Q.

igna

n'est

de 1

de 1

n

de l

la c

man

rapp

théo

est

Sz

Su

géné Woo

dans

mili

ville

igno

men

méd

trer

garn

la c

ses (

de I

turic

e C

teres

A

A

Heureux de devenir les témoins habituels devertus auss cheres à tous les cœurs, le conseil secret de la ville à canton de Bâle, au nom de nos seigneurs bourguemaitre & conseil de cette république, a l'honneur de prier votre excellence de vouloir bien agréer favorablement les assurances du respectueux dévouement & de l'empressement bien vif à prévenir ses desirs, dont chacun de nous est sincerement animé. Le séjour de votre excellence en noire ville annonce une confiance dont nous sentons tout le prix. Ce fut sous les murs de Bâle que se formerent. il y a 350 ans, les premiers nœuds qui unirent nos destinées à celles de la France; & c'est dans les murs de Bale qu'en ce moment, pour la premiere sois, les deux républiques s'abandonnent solemnellement aux épanchemens d'une douce fraternité. S'il est permis d'ajouter soi aux rapports consolans de l'incertaine renommée, un autre rapprochement des anciens tems & des nôtres se présente à tous les esprits. Ce fut aussi dans les murs de Bale, que se conclut cette paix célebre, qui termina la derniere lutte sanglante qu'eurent à soutenir les Suisses pour la cause sacrée de leur indépendance. Puisse une paix de ce genre ajouter bientôt à la gloire de notre patrie! Par une fatalité qui confond la raison humaine, il fallat toajours que la guerre fondat la liberté. Mais c'est la pair qui la consolidé par le vrai développement de son énergie; c'est la paix qui l'ennoblit par l'exercice des vertus; c'est la paix qui l'embellit par le charme de tous les arts, & qui la fait adorer des ames sensibles & géné reuses Qu'il est beau de présenter l'olivier de la paix quand on a le front ceint des lauriers de la victoire! L modération dans le vainqueur enchaîne la fortune à sen char, & la force de l'ennemi est moins redoutable que le désespoir du vaincu. Mais l'importance d'aussi grands i térêts nous entraîne au-delà des bornes de notre mission Qu'il nois soit encore permis de demander à votre excellence, la précieuse continuation de ses bontés & de sa bienveillance, ainsi que sa puissante intervention dans toutes les réclamations sondées, que cet état ou ses concitoyens pourroient être dans le cas d'adresser aux autorités suprêmes de l'illustre république française. (A demain la réponse).

FRANCE. De Paris, le 15 pluviôse. Au rédactes.

Il ne faut plus se demander aujourd'hui pourquoi dam la crise de la tyrannie qui a si cruellement retardé l'achievement de notre belle révolution, nos triumvirs mettoien une attention si féroce à écraser les écrivains morts & vivans pourquoi ils vouloient brûler toutes les bibliotheques; pourquoi ils tenoient sans cesse levée sur la tête des savan & des gens de lettres la hache de la tyrannie qu'ils avoices le front de nommer le glaive de la justice. Hélas! les hibour de la révolution regardoient, ainsi que ses vautours, l'in-truction comme une richesse qu'il falloit détruire, pare qu'elle pouvoit blesser par son éclat leurs yeux délicats.

Mais aujourd'hui que l'action destructive de la tyrannie a cessé, & que l'action de la raison & de la justice la renplace, ne seroit-il pas l'heure de faire remarquer, que le tyrannie monarchique fut moins cruelle & moins imp toyable que celle de Robespierre ; car enfin quoiqu'e fut cimentée par le tems, & qu'elle cut pour acolyte fidel

ervation d'une

12 -7%

devertus aussi de la ville & ourguemaitre de prier votre nent les assuempressement

de nous est ence en notre ntons tout le se formerent, irent nos desmurs de Bale les deux réépanchemens outer foi aux e, un autre es se présente urs de Bale, mina la der-Suisses pour e une paix de

il fallat touc'est la paix de son énere des vertus; de tous les bles & géné-de la paix, victoire! La fortune à sen

utable que le si grands inotre mission. à voire excelités & de sa vention dans t ou ses consser aux au-

ançaise. réponse).

ourquoi dans tardé l'achie irs mettoient rts & vivans bliotheques te des savans qu'ils avoient s! les hibour utours , Pinsruire , parce x délicats.

e la tyrannie stice la remquer, que la moins impii quoiqu'el acolyte fidels

l'intolérance sacerdotale, elle laissa la philosophic jetter les germes de liberté qui ont ensin levé en 1789. Montesquieu avoit publié ses Lettres Persanes, & même l'Esprit des Loix, long-tems avant que s'élevât cet immortel édifice des connoissances humaines, connu sous le nom de l'Encyclopédie; & cependant Montesquieu, devant qui tout despote doit frémir, jouissoit des faveurs de la mo-

Voltaire avoit proclamé la liberté & la tolérance sur le théâtre & dans cent écrits qui faisoient les délices de Europe instruite. Ainsi que lui, Rousseau, Helvétius, Diderot, d'Alembert, & tous les hommes de lettres, quoique tourmentés par la bastille, les prêtres & les pariemens, ne se consacrerent pas avec moins de constance &

de zele à l'apostolat de la liberté.

Croyons qu'il a fallu toute la rigueur sanguinaire de nos triumvirs pour empêcher les héritiers vivans de la philosophie de marcher sur les pas de leurs devanciers. Il entendoient bien retentir de toutes parts à leurs oreilles le cri de la liberté; mais ils voyoient sans cesse sous leurs yeux des massacres opérés au nom de cette même liberté à laquelle it n'étoit pas même permis de détourner la vue. Ainsi leur silence ne peut leur leur être imputé vi à crime, ni même à pusillanimité; car le sacrifice inutile de ses jours, de ses connoissances & de ses talens est interdit à tout citoyen & par la nature & par la liberté.

Que conclure donc des clameurs poussées par une classe ignare de malveillans contre les gens de lettres, si ce n'est qu'ils ont un puissant intérêt à prolonger le regne de la terreur qui ne peut long-tems prospérer sans l'aide

de l'ignorance.

Disons plus , les terroristes voyant s'ébranler les statues de leurs nouveaux saints, pensent qu'ils en retarderont la chûte s'ils la lient à celle des véritables saints de l'humanité, qu'ils savent être deux contre un : mais qu'ils se rappellent que Voltaire & Rousseau ont été mis au panthéon par un décret, à la confection duquel la postérité est intervenue, &c.

Suite des détails intéressans sur la révolution en Hollande.

#### D'Amsterdam, le 17 janvier.

Suivant des nouvelles d'assez bonne part, le quartiergénéral de l'armée stathoudérienne, qui se trouvoit à Woerden, alloit être transféré ailleurs; mais on ignoroit dans quel endroit.

A midi, une quantité énorme de voitures, remplies de militaires de l'armée stathoudérienne, est entrée dans cette ville; ils attendent des ordres devant la grand-garde. On

ignore leur destination.

Après avoir commencé ma lettre, un grand mouve-ment se prépare dans cette ville. Le citoyen Krayenhoff, médecin, & absent d'ici depuis quelque tems, vient d'en-trer en ville : il s'est rendu auprès du commandant de la farnison, comte Golofkin, pour un objet dont on ignore la cause. Le peuple s'assemble & commence à secouer ses chaines: les voitures militaires, qu'on dit du corps de Hohenlohe, se trouvent encore sur le Dam; les voi-turiers ont dételé les chevaux & s'en sont allés, probablement, parce qu'on les avoit forcés de marcher.

Extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 18 janvier.

On reçoit, dans le moment, la nouvelle que la forteresse de Nieuwersluys a été rendue aux Français sans la

moindre résistance (1). Notre ville a été sommée de se rendre mardi prochain (20 de ce mois). Une commission de la bourgeoisie insurgée s'est rendue chez le bourguemaitre Straalman, pour exiger sur-le-champ la mise ex liberté de tous les patriotes détenus, & l'armement de la bourgeoisie sur le pied qu'elle étoit avant l'invasion prussienne de 1787.

La conduite des Français à Utrecht est exemplaire. Le bruit court ici que les Français ont epvoyé une forte colonne deus le pays de Bentheym (2), qui auroit cerné complétement l'armée anglaise, & l'auroit forcée de sa rendre toute entière prisonnière de guerre à discrétion.

Extrait d'une autre lettre d'Amsterdam, du 18, à a heures du soir.

« Hier, la nouvelle arriva ici que l'avant - garde des Français s'étant approchée du fauxbourg, qui se trouve dehors la porte dite de Tolsteage, avoit été complimentée par une députation de la régence, composée de trois membres & d'un secrétaire; qu'elle étoit ensuite entrée dans la ville. Peu après on reçut l'avis que le général Daendels s'y étoit joint avec une deuxieme colonne.

» Dans notre ville, une foule immense étoit rassemblée devant & dans l'hôtel les armes d'Emden; la nouvelle de la délivrance d'Utrecht y fut reçue aux appliadissemens universels. Et tout le monde témoigna le desir ardent de briser ses fers, malgré les efforts de la régence

& la garnison très-nombreuse.

on En conséquence, ce matin 18, avant dix heures. le peuple se mit en mouvement; le rendez-vous étoit devant & dans l'hôtel les armes d'Emden ; on y distribua ouvertement la cocarde nationale; les esprits étoient trèséchanssés; ceux qui chercherent à modérer cette ardeur,

ne furent pas écoutés.

» A deux heures après-midi, une députation de six ou sept citoyens, ayant l'avocat Schimmelpenniack à sa tête, se readit chez le président-bourguemaître Straalman, exposant verbalement que l'insurrection à l'endroit ci-dessus & par toute la ville, étoit si considérable, qu'on devoit redouter les conséquences les plus facheuses, à moins qu'on ne rendît les armes à la bonne bourgeoisie de la ville.

a Ce magistrat stathoudérien montra, en trembfant, les dispositions les plus souples, mais desiroit auparavant se concerter avec ses collegues, & il pria la députation de revenir à huit heures du soir. On pria la bourgeoisie de rester réunie, & d'éviter toute violence & toute voie de fait. Un cri général de guerne fut la

» L'après-midi , à quatre heures , la députation revint , disant que Straalman n'avoit pu parler qu'à un scul de ses collegues, à cause qu'un officier français étoit entré dans la ville, qui avoit déclaré au college des bourguemaîtres, qu'ils restoient responsables pour la conservation du bon ordre. Il pria la députation de revenir une troi-sieme fois à neuf heures du soir.

» Peu après, on commença à crier par toute la ville: vive la république! A sept heures, il y a convocation de l'Arquebuse chez Stradman, où l'orateur de la dé-

putation Schimmelpenninck est invité.

<sup>(1)</sup> Cette forteresse est à quatre grandes lieues d'Amsterdam.
(1) Comté de ce nom dans la Westphalie, à douze lieues de unster.

» On attend le résultat, bien divide à ne pas fléchir; on porte par tout la cocarde: toutes les sociétés popu-laires sont réinstalées & assemblées en très-grand nombre.

» Pendant que ceci se passe dans l'intérieur, le citoyen Crayenhoff est entré dans cette ville; il a la qualité d'adjudant-général du général Daendels, & il s'est rendu chez le gouverneur de la ville, comte Golofkin.

» P. S. Dans le moment nous apprenons que les avant-postes des Français sont à Maarsen; que les patrouilles vont jusqu'a Breukelen. Daendels est à Maarsen, & il mande pouvoir être ici demain, lundi. Le général Pichegru & son cial-major sont logés à la maison germanique à

n La forteresse, le Nieuve-Sluys, a été évacuée cet après-midi; la garnison stathondérienne s'étant fondue jusqu'à 40 ou 50 hommes ».

Copie d'une quatrieme lettre d'Amsterdam, le 19 janvier.

« Après le départ de ma lettre d'hier au soir, la foule Bost considérablement accrue dans tous les clubs, & notamment dans celui où se trouvent nos principaux negocians, connu sous le nour de Doctrine, & qui étoit également supprimé par un édit du mois d'octobre dernier. On y a fait rapport à la bourgeoisie de ce qui s'est passé avec le citoyen Crayenhoff; sa proposition a été que la régence se démettroit elle-même de ses charges , saute de quoi le peuple les déclareroit déchus.

» Il étoit ajourné jusqu'à 9 heures du soir pour savoir la réponse du magistrat stathoudérien. Le peuple applaudit beaucoup à ce rapport ; il s'est tenu assemblé toute la nuit. Ce matin, de très-bonne heure, il s'est rendu sur le Dam; les applaudissemens & les cris de vive la répu-

blique! étoient universels.

« A huit heures du matin , toutes les cloches out commencé à carillonner & ont fait entendre des airs patriotiques. Deux drapeaux tricolores ont été arborés à la maison commune. Les troupes stathoudériennes composant la garnison, ont reçu ordre des hier soir de sortir de la ville.

» Le général Golofkin a été forcé de donner sa démission. Le citoyen Crayenhoff est commandant de la ville. A onze heures du matin l'arbre de la liberté, surmonté

d'un chapeau, a été planté sur le Dain.

» La magistrature actuelle & la chambre des bourgnemaîtres, ont été déclarées déchues de leurs fonctions par la bourgeoisie; & l'on a nommé une régence provisoire

de cette ville, composée de vingt membres, savoir e « Les citoyens van Aken, A. P. van Leyden, magistrats démis en 1787; G. H. de Wilde, J. Luden Hendrikz, C. d'Amour, J. van Eys, Teysset de jeune, L. Ten Kate, R. J. Schimmelpeminck, J. Pieterse, G. Titsing, J. van Lank, J. van Maurik, S. Bosch, Goldberg, N. van Sta-phorst, Irhoven van Dam (1), G. van der Roo, H. van Vuust, & H. van Gastrop.

n Ils ont pris seance à la maison commune, dans la chambre du conseil-général; les citoyens Brender à Brandis & Taademan ont été nommés secrétaires de la ville ; cette commission est chargée d'organiser la nouvelle régence municipale, ainsi que le conseil de guerre de la bour-

geoisie de la ville.

» Le libraire Verlem, & un autre patriote, détenus dans une maison de force, en ont été arrachés par le peuple.

Les citogens Cischer, ancien donsolller ponsionnaire de la ville, ainsi que aca cinq collegues, détenue dans une autre muison de force, oat été également mis en liberté par leurs conciloy as, & conduits dans des voitures, & ch grande solemnité à l'hêtel-de-ville.

#### CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Rovene.

Seunos du 14 pluvibre.

Clauxel donne lecture d'une lettre du représentant de peaple à Valenciennes. Il assure que l'esprit public est excellent sur colle frontiere : le royalisme & la superatition peuvent bien encore occuper quelques têtes; mais c'est une cure à opérer par des instructions fraternelles. L'immense majorité du peuple veut la république basée sur la justice. - On applaudit. On déteste le système de sang & de terreur. Que la convention continue, dit le représentant, d'être ce qu'elle est depuis le q thermider: qu'elle frappe de la massue du peuple les hommes qui font la honte de la révolution & de l'espece humaine, la confiance renaîtra & nous jouirons de la paix & du bonheur qui doivent en être la suite.

l'ahon

On s

Rep

ensibi

acce

mitié

vez e

ollici

Dep

ngul

s pa

ontin

POL

stér

itiq

par

is c

J'ai eu, dit le représentant du peuple, une conversation avec le ministre plénipotentiaire de la Haye : il m'a dit, je vais à Paris avec des pouvoirs illimités pour traiter avec la nation française; je remplis cette mission avec plaisir, parce que vous avez un gouvernement depuis la chûte de Robespierre; mais s'il vivoit encore, je vous avoue que je ne l'aurois pas acceptée. Que les terroristes répondent! est-ce leur système de sang, ou la justice de la convention, qui a fait trembler les puissances coalisées ? - Cetto

lettre sera insérée au bulletin.

Une députation extraordinaire de la commune de Lyon est admise à la barre : Nous ne vous retracerons pas, dit l'orateur, les malheurs de notre commune : nous ne vous rappellerons pas la férocité qui a fait mourir nes concitoyens en détail; qui les a fait mitrailler & jetter ensuite leurs corps palpitans dans le Rhône. Nous n'avons plas de richesses à vous offrir, mais nous vous offrons nos corps pour servir de rempart à la convention, & notre industrie pour ranimer le commerce.

Les pétitionnaires demandent le rapport des décrets qui

pesent sur Lyon.

Reverchon demande que le rapporteur, dont le travail

est prêt, soit entendu sur cette affaire.

Après avoir retracé les malheurs de Lyon, les motifs qui doivent engager la convention à les faire cesser, il propose au nom des comités de législation & de sûreté générale, que les loix rendues les 12 & 13 juillet & 18 août, relativement à l'arrestation des marchandises expédiées pour Lyon & les autres loix & dispositions de loi relatives à la rébellion de cette commune soient rapportées, & que les arrêtés des comités de salut public, de sureté générale & des représentans du peuple envoyés dans les départemens voisins de Lyon, contenant des dispositions contre les habitans de cette commune soient annullés. - Décrété.

La convention nationale, après avoir entendu son comité des finances, section des domaines, décrète qu'aucune émission de fonds en argent ou assignats, aucune concession en domaines ou bâtimens nationaux, ne pourront être décrétées qu'en vertu d'une loi préexistante, ou sans en avoir prédablement délibéré avec le comité des finances

<sup>(1)</sup> Député des patriotes bataves, actuellement à l'aria.